

Durée : 7 heures (1 jour)

Durée de validité: 5 ans

Pré requis

- * Savoir parler lire et écrire le français,
- * Posséder une expérience des travaux sur chantier,
- * Avoir plus de 18 ans,
- * L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies .

Personnes concernées

Type de formation: Présentiel

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non des CACES®.



Objectifs

- * Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles,
- * Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue,
- * Connaître la règle des 4A pour réseau gaz.
- * S'entraîner sur les questions QCM « Opérateur »
- * Passer l'examen sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires—Ministère de la Transition Energétique - Secrétariat d'Etat Chargé de la Mer.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Moyens pédagogiques

- * Vidéo projecteur,
- * Remise de document regroupant l'ensemble de la formation ,
- * Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet.

La formation est assurée par des formateurs « concepteurs » assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR ?
- Présentation et enjeux du contexte réglementaire,
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs),
- La procédure de mise en place (DT* suivi de DICT**, DT* DITC** conjointe, ATU),
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables,
- Les principaux documents,
- Les principes généraux de prévention,
- La terminologie employée dans la réglementation anti endommagement.

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier,
- Les piquetages et marquages au sol,
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux,
- Le guide technique présentation et mode d'emploi,
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier,
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques,
- Les différentes classes de plan,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux,
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux,
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux,
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire,
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident,
- La règle des 4A pour réseau gaz,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

EVALUATION

- * Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires—Ministère de la Transition Energétique - Secrétariat d'Etat Chargé de la Mer.
- Le questionnaire comprend 30 questions (60 points)
- La réussite de l'examen est conditionnée par l'obtention d'au moins 60 % de bonnes réponses c'est-à-dire 36 points sur 60.

ATTESTATION

Attestation réussie à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.

*DT : Déclaration de projet de travail

**DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Attestation de formation délivrée en fin de formation.